****

**PROCES VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s’est réuni le 4 septembre 2024 à 19h30 à la mairie

**Etaient présents :** Ludivine BIZOT, Patricia GLORIA, Frédéric VIETTE, Sylvie FICHOT, Elise PETIDENT, Madeleine KESSLER.

**Etaient absents et représentés :** Laurent GUENEBAUT donne pouvoir à Patricia GLORIA, Lydie SYNIEC.

**Etaient absents :** Marie Noëlle MANLAY, Bernard PRUDHOMME.

**Secrétaire de séance :** Patricia GLORIA

1. **Approbation du procès-verbal** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 4 juin 2024 (à l’unanimité)
2. **Location logement école :** Le conseil Municipal a décidé d’attribué le logement à M. Dominique FLEURY pour un loyer de 420 € par mois charge non comprise et décide de demander une caution équivalente à un mois de loyer soit 420 €.

 A l’unanimité

1. **Frais scolaires 2023/2024**

Le Conseil municipal examine les dépenses de fonctionnement de l’école de Braux qui s’élèvent à 7 280.06 € pour 24 élèves. Le coût est de 303.33 € par élève.

A l’unanimité

4) **Rapport d’évaluation définit de la CLECT**

La commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) s’est réunie pour évaluer les transferts de compétences qui seront exercées au 1er janvier 2025. Ce rapport a été approuvé à l’unanimité par les membres de la CLECT.

2 compétences sont concernées :

* Restitution de la compétence aménagement du site du Lac de Pont de la CCTA à la commune de Pont –et-Massène.
* Le transfert de la compétence autorisés organisatrices de la mobilité de la commune de Semur-en-Auxois à la CCTA.

Le Conseil municipal à l’unanimité, approuve le rapport d’évaluation définitif des transferts de compétence qui seront exercées au 1er janvier 2025

6) **Achat ordinateur**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l’ordinateur a été acheté en 2016 et que ce dernier a de gros problème de fonctionnement et n’a plus assez de place dans le disque dur.

Le Maire propose 3 solutions :

1) Disque dur + forfait sauvegarde+ restauration des données :102.50 € HT soit 123.02 € TTC

2) Ordinateur tout en un, clavier, souris sans fil + forfait sauvegarde+ restauration des données avec logiciels de mairie : 1 074.09 € HT soit 1 289.03 € TTC

3) Ordinateur tout en un, clavier, souris sans fil + forfait sauvegarde+ restauration des données avec logiciels de mairie + forfait livraison, installation, configuration sur site : 1 244.03 € HT soit 1 493.03 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l’unanimité de choisir la 3ème proposition soit : Ordinateur tout en un, clavier, souris sans fil + forfait sauvegarde+ restauration des données avec logiciels de mairie + forfait livraison, installation, configuration sur site : 1 244.03 € HT soit 1 493.03 € TTC

7) **Demande de Subvention école Vitteaux**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l’association des parents d’élèves de l’école de Vitteaux fait une demande de subvention auprès de la mairie afin d’organiser diverses sorties et d’acheter du matériel pour les enfants de l’école élémentaire de Vitteaux.

Considérant que la commune de Braux a un RIP et qu’elle-même possède une école et une association des parents d’élèves.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de ne pas subventionner l’association des parents d’élèves de Vitteaux

8) **Projet avancement grade adjoint administratif**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Anne-Marie Mansotte adjoint administratif remplit toutes les conditions pour avoir un avancement de grade en tant qu’adjoint administratif principal 2° classe pour devenir en 2028 secrétaire de maire conforme à la nouvelle loi mais qu’il faut l’approbation du conseil.

Le Conseil approuve cette décision à l’unanimité.

**Affaires diverses :**

\* Don de M. JACQUENET de 100 € pour le 14 juillet

\* Demande de travaux de M et Mme LABALTE Grégory. Travaux d’une allée de son entrée à la voirie, ces travaux sont autorisés car cela embellie et ne gêne pas pour l’entretien de la commune.

\* Fête de Noël 2024 le 14 décembre 2024 à 15h

\* Galette des rois le 12 janvier 2025 à 15h

\* Demande du nouveau curé qui propose de faire de la catéchèse à Braux 2 fois par mois avec 3 couples jusqu’en juin 2025. Le Maire donnait réponse le 25 septembre au matin suite à l’accord ou non du conseil. Etant donné qu’il y aurait peut-être juste la dame du moulin. Le Conseil présent donne un avis défavorable à cette requête.

\* Le petit Gite Bus fêtera ses 1 an le 7 octobre à 16h. Les conseillers sont invités. Maintenant le petit Gite va à Brianny 1 lundi par mois.

\* le 14 septembre, 15 personnes sont venues pour désherber le cimetière. Le Maire les remercie.

\* Parcours historique. Plusieurs réunions ont été réalisées, la prochaine a lieu demain (25 septembre 2024). Des lieux précis ont été établis. Ce ne sont pas thermes mais une villa, il n’y a pas assez t’intérêt pour l’ouvrir aux publics d’après une archéologue.

\* gazette : fixer une date pour une réunion avec M. Laurent GUENEBAUT, Mme Marie-Noëlle MANLAY, Mme Ambre PETIT, Mme Patricia GLORIA, Mme Ludivine BIZOT.

\* M. Laurent GUENEBAUT et Mme Patricia GLORIA porte le projet Eglise. Suite au retour de l’architecte les frais de diagnostic sont de 12 000 €. Afin de trouver les fonds, un loto sera organisé le 23 février 2025. Des emprunts seront réalisés auprès de chaque association

Séance levée à 20h33

Le Maire Le Secrétaire de Séance

Ludivine BIZOT Patricia GLORIA